CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire Direction de la Forêt et des Espaces Naturels 16462

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018 SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET : BP 2019 : Délégation aux domaines départementaux et aux espaces naturels.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans le cadre de la délégation aux domaines départementaux et aux espaces naturels, les différentes actions mises en œuvre se déclinent autour de trois axes :

- 1. Gestion des espaces naturels sensibles : domaines et parcs départementaux,
- 2. Protection de la forêt
- 3. Protection des espaces naturels

1- Gestion des Espaces Naturels Sensibles – Domaines et Parcs Départementaux

Le Département des Bouches-du-Rhône est le premier Département propriétaire foncier d'espaces naturels avec près de 17 000 ha situés dans des sites uniques et remarquables. Les actions du Département en faveur des ENS sont financées par le produit de la taxe d'aménagement et se déclinent comme suit :

La gestion des domaines départementaux - Les acquisitions foncières et subventions aux communes - Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) - La Maison Sainte-Victoire.

La gestion des domaines départementaux

- ▶ Connaissance, surveillance, entretien, aménagement et animations des Espaces Naturels
- ▶ Aménagements liés à la sécurité et à l'accueil du public dans les domaines

Les parcs et domaines départementaux sont des espaces naturels au sein desquels des aménagements légers et réversibles sont réalisés, avec pour certains domaines des aménagements de sécurité conséquents (mise en sécurité de falaises).

Les questions de sécurité concernent également la prévention et la défense contre l'incendie dans les domaines auxquels le Département participe activement (débroussaillement mécaniques mais aussi pastorales -pâturages). En sus, le Département favorise le développement des exploitations agricoles permettant d'établir des coupe-feux.

Acquisitions foncières

Le Département dispose d'un droit de préemption lorsqu'une aliénation d'un espace naturel est portée à sa connaissance et peut se porter acquéreur ou céder ce droit (conservatoire, communes). Cette faculté lui permet d'asseoir ses propriétés foncières, de résorber les enclaves, de pérenniser sa politique de préservation des espaces naturels sensibles.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées

Le Département est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). A l'heure actuelle, ce sont plus de 2 000 kilomètres de sentiers qui ont été balisés et sont entretenus sur l'ensemble du département.

Maison Sainte-Victoire

Tout au long de l'année, la Maison Sainte-Victoire sise Saint-Antonin-sur-Bayon, accueille des expositions temporaires ouvertes gratuitement au public sur les thèmes de la biodiversité, le territoire de Sainte-Victoire, les traditions provençales, la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire, etc. Un nouvel exploitant de son restaurant a été désigné et devrait ouvrir dès le mois de mars 2019. Il travaillera en partenariat avec la structure départementale d'accueil du site et au cours du second semestre 2019 avec l'association des Vignerons de la Sainte-Victoire, dès son installation au sein du bâtiment.

2-Protection de la Forêt

Fortement soumises aux risques d'incendie, la forêt et les garrigues couvrent environ 180 000 ha, soit 40 % de la surface du territoire des Bouches-du-Rhône. Le Département conduit une politique volontaire en faveur de la protection, de l'aménagement et de la mise en valeur durable et raisonnée des espaces forestiers.

La prévention des incendies de forêt

Tout au long de l'année des chantiers de débroussaillement sont réalisés par les forestiers-sapeurs du Département (entre 1800 et 2000 hectares de pistes DFCI, de zones forestières à risque, de routes départementales). De plus, le Département équipe les massifs forestiers en équipements DFCI et entretient avec l'Etat un réseau de vigies (23 vigies). En période estivale, le Département arme un dispositif global de surveillance (patrouilles et vigies) et d'intervention sur feux naissants dans le cadre de l'ordre d'opération feux de forêt placé sous l'autorité du préfet.

Le Département complète ses interventions en soutenant des opérations de broyage de rémanents (et en étant membre adhérent de l'Entente Interdépartementale pour la Protection de la Forêt (préservation des espaces naturels et des personnes face aux risques naturels et technologiques)

L'accomplissement des obligations légales

Le Code Forestier impose à l'Etat et aux collectivités propriétaires des voies ouvertes à la circulation publique de procéder à leurs frais au débroussaillement des abords de ces voies, ce que réalise le Département au travers d'un programme de débroussaillement du réseau routier départemental hiérarchisé notamment en fonction de critères d'exposition au risque incendie.

3-Protection des Espaces Naturels

Parmi les enjeux environnementaux majeurs du territoire, Le Département poursuit son engagement en faveur de la gestion intégrée des espaces naturels qui vise l'amélioration et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en adéquation avec les usages socio-économiques. Cette implication permet au Département d'améliorer sa connaissance et de faire valoir sa position en tant que collectivité territoriale, en tant que propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels, au travers de son soutien financier aux structures de gestion dont il est membre tels que les Parcs Naturels Régionaux et autres syndicats, ou encore en tant que partenaire du Conservatoire du Littoral et enfin au travers de sa politique de soutien au monde associatif.

Cette politique volontariste se traduit aussi par le développement d' un programme d'actions pour l'amélioration de la connaissance et au maintien de la biodiversité qui participe à une lecture transversale du territoire. Ainsi, les projets soutenus, en partenariat avec des organismes publics ou parapublics, s'intègrent dans une dynamique locale et nationale de la trame verte et bleue, de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité. Dans ce cadre le Département s'est fixé l'objectif de former une génération de collégiens aux enjeux fondamentaux de la biodiversité.

Enfin, la particularité du Département est aussi d'être propriétaire foncier et gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire. Le schéma d'interprétation de cette réserve géologique de grande valeur, située au cœur du parc départemental de Roques Hautes, participera à la mise en valeur de cette richesse patrimoniale et à la rendre accessible.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL